

# 1

## L'équipe de soins de l'AVC

De nombreux aspects essentiels doivent être considérés pour favoriser la sécurité et optimiser le rétablissement lorsqu'on travaille avec des personnes qui ont subi un AVC. Les Guides de référence rapide ASACL ont été élaborés à partir des ressources d'ASACL et visent à apporter un soutien aux professionnels de la santé et aux aidants naturels qui n'ont peut-être pas l'habitude de travailler avec des personnes ayant subi un AVC ou de s'en occuper.

Nous recommandons de consulter l'ensemble des **ressources d'ASACL** pour en savoir plus : [www.pratiquesoptimalesavc.ca/ressources/ressources-pour-les-professionnels/asacl](http://www.pratiquesoptimalesavc.ca/ressources/ressources-pour-les-professionnels/asacl)

### Faits saillants du guide de référence rapide

- **Suivez toujours le plan de soins en vigueur** de la personne avec laquelle vous travaillez.
- L'aidant naturel peut être un conjoint, un enfant, un frère ou une sœur, un autre parent, un ami proche ou un voisin qui s'occupe de la personne ayant subi un AVC. Dans ce document, cette notion exclut les dispensateurs de soins rémunérés.
- **Remarque** : Lorsque vous travaillez avec les aidants naturels de la personne, veillez à ce que la vie privée et la confidentialité soient respectées. En cas de doute, consultez l'équipe de soins.
- Les personnes qui ont subi un AVC peuvent éprouver de nombreuses difficultés. Chaque membre de l'équipe de prise en charge de l'AVC contribue au traitement et au rétablissement efficaces de la personne.

### Les rôles et les responsabilités de l'équipe de soins de l'AVC sont les suivants

- **Communiquer** avec la personne qui a subi un AVC et avec ses aidants naturels, ainsi qu'avec l'équipe de soins de l'AVC.
- **Renseigner** la personne et ses aidants naturels sur l'AVC, ses séquelles et le rétablissement.
- **Aider** la personne concernée et ses aidants naturels à se doter de stratégies pour apprendre à vivre avec la situation et s'adapter aux changements.
- **Élaborer** et mettre à jour les plans de soins.
- **Aider** la personne à obtenir les meilleurs résultats possible.
- **Tâcher de prévenir ou de réduire** les complications.
- **S'adapter** aux besoins, aux capacités et aux objectifs personnels en constante évolution de la personne et de ses aidants naturels.

### Fournir des soins axés sur la personne

- Suivez les principes des **soins axés sur la personne** : le dispensateur de soins doit placer la personne au centre de toute intervention. Quand on offre des soins axés sur la personne, il ne faut jamais oublier la devise suivante : « Rien pour moi sans moi »\*.

- Incluez la personne dans le processus décisionnel, dans la mesure où elle souhaite y participer.
- Respectez l'individualité de chaque personne, en prenant le temps de la connaître et de la comprendre. Informez-vous de ses objectifs personnels, de ses préférences et de ses valeurs, et travaillez en équipe pour que ces éléments fassent partie du plan de soins.
- Respectez la dignité de la personne et encouragez son autonomie sans la pousser au-delà de ses limites et sans la retenir.
- Afin de répondre aux besoins physiques, sociaux, cognitifs et émotionnels des personnes qui ont subi un AVC, l'équipe de soins de l'AVC met tout en œuvre pour que ces personnes puissent se rétablir et guérir dans un environnement sécuritaire et bienveillant tout en bénéficiant d'une expertise en matière d'AVC et de réadaptation.
- **La personne qui a subi un AVC est la cible de tous les efforts de l'équipe et fait partie de celle-ci.** Autant que possible, la personne et ses aidants naturels doivent participer à la prise de décisions qui concernent aussi bien le plan de soins et ses objectifs que les soins offerts.
- La composition de l'équipe de soins de l'AVC varie en fonction de facteurs tels que la gravité de l'AVC, les besoins de la personne, le stade de son rétablissement, et le lieu où les soins sont prodigués. En plus de la personne et de ses aidants naturels, les membres de l'équipe peuvent inclure des médecins, des gestionnaires de cas, des nutritionnistes, des préposés aux services de soutien, des infirmières, des ergothérapeutes, des pharmaciens, des physiothérapeutes, des psychologues ou neuropsychologues, des récréothérapeutes, des assistants en réadaptation, des travailleurs sociaux et des orthophonistes.

Pour en savoir plus sur l'équipe de soins de l'AVC et le rôle de ses membres, veuillez consulter **ASACL, L'équipe de soins de l'AVC.**

## L'approche de l'équipe

- **Évaluation :** vos observations et vos commentaires sur la personne ayant subi un AVC peuvent contribuer à l'évaluation par l'équipe. Assurez-vous de signaler ce que vous voyez.
- **Diagnostic :** en s'appuyant sur l'évaluation, le médecin établira un diagnostic pour ensuite réduire le plus possible le risque de complications et déterminer les approches et les interventions thérapeutiques nécessaires.
- **Planification des soins :** l'équipe élabore un plan de soins fondé sur l'évaluation, le diagnostic et les objectifs de la personne.
- **Mise en œuvre :** votre contribution et votre communication peuvent aider à déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre le plan.
- **Évaluation :** vos observations et votre suivi peuvent aider à déterminer si le plan fonctionne bien et si des changements ou une réévaluation sont nécessaires.
- **Tous les membres de l'équipe doivent travailler dans les limites de leur champ d'exercice.**

## Votre rôle en tant que membre de l'équipe de soins de l'AVC

- Apprenez à connaître chaque personne individuellement. Cela vous aidera à adapter vos pratiques et vos techniques à ses besoins et préférences.

- Faites preuve de compréhension quant à ses difficultés et célébrez ses réussites.
- Vous pourriez être la première personne à remarquer les changements. En communiquant vos observations à l'équipe de soins de l'AVC, vous pouvez l'aider à offrir les meilleurs soins et le meilleur rétablissement possible à la personne qui a subi un AVC.
- Familiarisez-vous avec le plan de soins et suivez-le. Soyez toujours au courant du plan de soins personnalisé de chaque personne et sachez quelle est votre responsabilité. Assurez-vous de savoir qui est votre personne-ressource dans l'équipe et n'hésitez pas à consulter votre équipe si un aspect du plan de soins n'est pas clair, si vous avez des questions ou si vous avez des inquiétudes quant à la santé de la personne dont vous vous occupez.
- Suivez les directives de votre lieu de travail concernant la communication avec l'équipe. Ne tardez pas si la situation exige une intervention immédiate. Communiquez avec le membre de l'équipe approprié aussi rapidement que possible.

**Remarque :** Il est possible que, dans certains cas, les renseignements offerts par cette ressource diffèrent des instructions ou du plan de soins qui ont été élaborés par l'organisme pour lequel vous travaillez ou par l'équipe de prise en charge de l'AVC. **Suivez toujours les instructions fournies par votre employeur, par votre équipe, ou par le plan de soins.**

#### Références :

1. Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC : [www.pratiquesoptimalesAVC.ca](http://www.pratiquesoptimalesAVC.ca), **La réadaptation et le rétablissement après un AVC**, 6<sup>e</sup> édition, section 1
2. Agir pour des soins de l'AVC optimaux communautaires et de longue durée (ASACL) – **L'équipe de soins de l'AVC**
3. \*Tiré de Valerie Billingham, dans le cadre d'une séance au Salzburg Global Seminar (n° 356) en 1998 intitulée « Through the Patient's Eyes »

*Agir pour des soins de l'AVC optimaux communautaires et de longue durée est publié uniquement à titre informatif et éducatif et ne saurait être considéré ou utilisé comme un avis médical. Il ne peut remplacer les conseils, le diagnostic ou le traitement d'un médecin ou d'un professionnel de la santé qualifié. Les dispensateurs de soins de santé et les autres utilisateurs des ressources du programme sont tenus d'adhérer aux normes de pratique de leur ordre professionnel, aux normes et politiques de leur organisation, et d'obtenir un conseil médical approprié auprès d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé qualifié avant d'intervenir sur la base de toute information fournie dans cette publication.*